

Procès-verbal

Procès-verbal d'une réunion extraordinaire des membres du conseil d'administration de l'Association des centres d'urgence du Québec tenue le 30 janvier 2024 à 9 h par Microsoft Teams.

PRÉSENTS : Madame Carole Raïche, Présidente
Monsieur Danny Bastien, Secrétaire-trésorier
Madame Sylvie Garneau, Administratrice
Madame Marie-France Côté, Administratrice
Madame Patricia Chouinard, Administratrice
Monsieur Sébastien Bédard, Administrateur
Madame Émilie Gagnon, Administratrice
Madame Vicky Gionet, Administratrice

INVITÉE : Madame Marie-Josée Aubé, L'ASSOCIÉ

ABSENT : Monsieur Pascal Roberge, Administrateur

1. Quorum et ouverture de la rencontre

Le quorum ayant été constaté, la présidente, M^{me} Raïche, ouvre la réunion à 9 h 11.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

R24-01-01 Il est proposé par M. Danny Bastien, secondé par M^{me} Sylvie Garneau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Résolution pour l'adoption du procès-verbal du 12 décembre 2023

R24-01-02 Il est proposé par M^{me} Patricia Chouinard, secondé par M^{me} Sylvie Garneau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 décembre 2023 tel que déposé.

4. Comité congrès

4.1. Proposition de site Hôtel du Domaine

M^{me} Aubé présente la soumission de l'Hôtel du Domaine de Thetford Mines. Suite à une brève discussion, il est convenu d'aller de l'avant avec la soumission proposée par l'Hôtel du Domaine et de tenir le congrès du 13 au 15 novembre 2024.

R24-01-03 Il est proposé par M. Danny Bastien, secondé par M. Sébastien Bédard et unanimement résolu de tenir le congrès du 13 au 15 novembre 2024 à l'Hôtel du Domaine de Thetford Mines.

Afin de garantir la présence d'un maximum de congressistes au congrès de l'ACUQ, M^{me} Aubé vérifiera les dates de congrès de l'APCO.

4.2. Nomination du comité

Le comité congrès 2024 de l'ACUQ sera formé de :

- M^{me} Vicky Gionet
- M^{me} Marie-France Côté
- M^{me} Émilie Gagnon
- M. Pascal Roberge

M^{me} Aubé coordonnera la première rencontre du comité.

5. Permanence de l'Association et suivi du dernier CA

Ce point sera traité lors de la planification stratégique qui se tiendra en présentiel, le 26 mars 2024, à Trois-Rivières.

M^{me} Aubé coordonnera le lieu de la rencontre et fera suivre les informations aux administrateurs.

6. Comité formations

6.1. Formation par le CAVAC

M^{me} Garneau souligne que la formation traitant des individus suicidaires aura lieu au printemps 2024. Le comité rencontrera la conférencière sous peu et assurera un suivi auprès du conseil d'administration lors de la prochaine rencontre.

6.2. Formation des préposés en matière de violence conjugale/violence sexuelle

M^{me} Gagnon confirme que les capsules vidéo sont en cours de tournage.

6.3. Formation sur la diversité et l'inclusion

M^{me} Gagnon informe les administrateurs que la formation sera donnée aux employés du SPVM au début du mois d'avril. Cette dernière proposera au comité congrès une présentation basée sur les 2 volets de la formation en vue du congrès 2024.

7. Dossier MSSS

7.1. Projet de loi 15 Loi – suivi

Le projet de loi 15 a récemment été adopté, mais son contenu et son éventuel impact sur les centres de communication santé n'ont pas encore été dévoilés.

7.1.1 Nationalisation des services préhospitaliers d'urgence – suivi

Tel que révélé par une récente couverture médiatique, Urgences-santé plaide en faveur d'une nationalisation des services préhospitaliers au Québec ainsi que l'utilisation d'une RAO unique pour l'ensemble des CCS. Suite à une discussion, il est convenu que l'ACUQ se gardera une certaine réserve et se positionnera uniquement en cas d'opportunité stratégique.

7.2. Transformation numérique des SPU – suivi

M^{me} Raïche ne fait état d'aucun enjeu à ce jour. Elle ajoute que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est en consultation en vue de l'élaboration d'un règlement gouvernemental sur le transport médical autre que par un véhicule ambulancier. Certains CCS souhaiteraient la rédaction d'un mémoire et que l'ACUQ en soit le porteur. Pour l'instant, aucune action n'est entreprise à ce niveau. M. Roberge assurera le suivi de ce dossier.

8. Dossier MSP

8.1. Groupe de travail sur l'évolution de l'encadrement législatif des centres 9-1-1 et de certains centres secondaires d'appels d'urgence – suivi

Les centres 9-1-1 seront invités à la présentation du nouveau règlement sur les normes par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Suite à cette présentation, l'ACUQ se positionnera par rapport à l'articulation des preuves à déposer (guide d'application).

8.1.1. Certification 9-1-1 – volet formation – suivi du guide

Après discussion, il est convenu d'attendre le dépôt du guide. Suivant son analyse, le comité de veille technologique assurera la vigie du dossier si des enjeux en lien avec le volet de formation sont soulevés.

8.2. Programme – Victime présumée d'intoxication à son insu – suivi de la procédure

Les administrateurs ont reçu la procédure du Ministère à ce sujet. De manière générale, cette dernière ne semble générer aucun enjeu auprès des centres d'appels d'urgence étant donné sa grande similitude avec la procédure lors d'agressions sexuelles déjà en place.

8.3. Financement des centres secondaires incendie

M^{me} Raïche rappelle l'importance pour tous les centres 9-1-1 de produire des ententes contractuelles différentes pour le 9-1-1 et la répartition incendie ainsi qu'un financement distinct pour la responsabilité associée à la répartition secondaire en incendie. Cette position est nécessaire quant à la crédibilité de l'ACUQ et de ses membres à l'égard d'une taxation réservée au financement du service 9-1-1.

Quant à la demande de CAUCA relative à une présentation à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant le financement des centres secondaires en incendie, il n'est pas à propos à ce stade-ci pour l'ACUQ d'y participer.

9. Comité de veille technologique et réglementaire (Agence)

9.1. Demande de report/mesure transitoire – date d'échéance 9-1-1 PG et LDU – suivi de la démarche

L'ACUQ souhaite demander le report de la date d'échéance pour le transfert des centres d'urgence au 9-1-1 PG. La tarification demeurerait la même pour cette période; les abonnés sont déjà facturés pour les 2 réseaux. Les fournisseurs souhaitent également reporter la date d'échéance étant donné les enjeux technologiques que ce changement implique. Le ministère de la Santé a confirmé qu'il s'attend à ce que les CCS aient de la difficulté à respecter l'échéancier de 2025. Bell a pour sa part fait mention d'un enjeu en termes de main-d'œuvre.

Considérant le nombre restreint de fournisseurs spécialisés en matière de centres d'appel d'urgence qui offrent une solution technologique adaptée au 911 PG (9-1-1, police, incendie et santé);

Considérant les enjeux d'approvisionnement et de ressources humaines vécus par l'ensemble des partenaires intégrateurs des centres d'urgence;

Considérant les défis technologiques imprévus auxquels sont confrontés les centres d'urgence dans le processus de migration de leurs opérations au réseau 9-1-1 PG;

Considérant la complexité actuelle qu'ont les centres d'élaborer une formation adaptée pour former leur personnel devant ces enjeux technologiques;

Considérant qu'à ce jour, aucun centre d'urgence au Québec n'a transféré ses opérations sur le réseau 9-1-1 PG;

Considérant que les organisations (municipalités et centres d'urgences) doivent assurer la prestation d'un service sécuritaire pour la population du Québec;

Considérant que la date butoir du transfert des opérations des centres d'urgence du Québec pour le transfert au réseau 9-1-1 PG est le 4 mars 2025;

Considérant que cette date ne permet plus le transfert sécuritaire des opérations de tous les centres d'urgence du Québec vers le réseau 9-1-1 PG;

En conséquence, il est demandé au CRTC de reporter au 31 mars 2026, la date butoir de transfert des activités des centres d'urgence du Québec au réseau 9-1-1 PG, de maintenir pendant cette période les tarifs en vigueur pour le financement des réseaux 9-1-1 et d'autoriser l'ACUQ, conjointement avec l'Agence, d'appuyer les demandes de report présentement soumises au CRTC au niveau canadien.

Faisant suite à la rencontre tenue hier avec l'attachée politique du ministre Bonnardel, M^{me} Émilie Toussaint, M^{me} Raïche fera un suivi de la position de l'ACUQ à cette dernière.

9.2. Plan d'action 2024-2026 – suivi

Les 3 principaux volets du plan stratégique ont été établis lors de la rencontre de décembre du comité de veille. Il s'agit des volets suivants : vigie, développement des informations et communication. Le plan stratégique sera déposé lorsque l'ensemble des travaux aura été complété.

9.3. Projet pilote portail permettant la géolocalisation des appareils Bell – suivi

Tous les centres du Québec ont désormais accès à ce service.

10. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

Suite à la rencontre du 24 janvier dernier, M. Bédard rapporte les grandes lignes suivantes :

- Le délai actuel pour la diffusion de l'information en cas de changement ou de fusion des villes est de 30 jours. Le nouveau délai ciblé sera de 72 heures.
- Création d'un groupe de travail pour un conseil canadien (GIS) : la majorité des provinces y ont déjà adhéré. Ce groupe de travail facilitera l'échange d'information à l'échelle du pays.

- Plan de communication en conception pour les municipalités : l'échéancier est fixé au mois de mars 2025. Un sondage est en cours auprès de 15 villes et MRC afin de comprendre leur fonctionnement. Un sondage sera ensuite envoyé à toutes les municipalités.
- Préoccupation de Bell en lien avec les anciens noms dans leur base de données : le MRNF s'est engagé à fournir les nouvelles informations au moment du PG.
- Suite à des plaintes faites par certaines municipalités, une demande a été envoyée au CRTC afin que les documents importants soient traduits en français.

11. Divers

11.1. Service clientèle de Bell – M. Danny Bastien

Suite à une situation qui s'est récemment produite à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, M. Bastien soulève une importante problématique en lien avec le service à la clientèle de Bell : celui-ci n'est pas en mesure d'assurer un service en français. Les préposés des centres 9-1-1 ne peuvent donc pas être assistés en français en situation d'urgence.

Les administrateurs vérifieront auprès des TI de leur centre respectif, s'ils sont également aux prises avec cette situation.

11.2. Protocole 38 – M. Sébastien Bédard

Ce nouveau protocole servira aux policiers qui requièrent une équipe ambulancière sur une intervention. Lors d'une telle demande, ceux-ci devront être en mesure de répondre aux questions prévues au protocole (motif de la demande, âge, sexe, personne consciente ou non, etc.). À cela s'ajoutera une question additionnelle : « Est-ce que le déplacement des ambulanciers doit s'effectuer avec sirène et gyrophares ou non? ».

Les administrateurs de l'ACUQ sont d'avis que cette décision concernant le mode de conduite d'une équipe ambulancière ne devrait pas être de la responsabilité de l'intervenant policier

12. Levée

R24-01-04 Tous les points ayant été abordés, il est proposé par M. Danny Bastien, secondé par M. Sébastien Bédard et unanimement résolu de lever l'assemblée à 11 h 25.



Carole Raïche
Présidente



Danny Bastien
Secrétaire-trésorier